

SEANCE DU 20 MAI 2010

L'an deux mil dix, le vingt du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. BARBEREAU Gérard, BERIAIM Michèle, BUFFET Michel, PORNIN Frédérique, COURTEMANCHE Pascal, CROISSET Jean-Michel, FRANCHET Eveline, MANUEL Jacqueline, VANNEAU André, FRANCHET Jean-Louis, FOUCHER Evelyne. M.TOUCHAIN Yves, M. DOMINGUEZ Pascal, M. FUSIL Daniel

Absente : Mme CHENNEVEAU Christelle
Mme MANUEL a été élue secrétaire de séance.

Décision modificative :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents la modification budgétaire suivante :

Budget général

673-titres annulés sur exercice antérieur	+40.00€
165-Cautions remboursées (D)	+280.00€
165-Cautions reçues (R)	+280.00€
022-Dépenses imprévues	-40.00€

Subvention :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 160€ à l'association Scènes 41.

Place St Pierre :

Monsieur le maire informe le conseil qu'il a rendez-vous avec l'entreprise Rochette le 26 mai. Ainsi, l'avenant va pouvoir être mis au point et signé.

Muret devant la mairie :

Le muret devant la mairie est en cours de réfection. Monsieur le maire informe le conseil qu'il a trouvé le fournisseur de pierres reconstituées identiques à celles déjà posées sur l'autre muret. Le coût serait d'environ 1.500€ Le conseil préfère que ce muret soit refait en brique, comme il l'était.

Télévision numérique :

Monsieur le maire informe le conseil que le passage à la télévision numérique est prévu pour le 19 octobre 2010.

Eclairage public :

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'il a été envisagé de couper l'éclairage public à certaines heures de la nuit. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de ne plus éclairer les rues entre 23H et 5H, comme cela se fait dans de nombreuses communes, pour consommer moins d'électricité.

Futur atelier Paulin :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le devis pour poser un deuxième compteur électrique dans l'ancien bâtiment BSP va être fait par ERDF.

Interconnexion du réseau d'eau avec La ferté-saint-Cyr :

Il n'y a pas de nouvelles de la Communauté de Communes du Pays de Chambord, ni compte-rendu de la dernière réunion, ni projet de convention pour la fourniture d'eau.

Terrain de foot :

L'arrosage est fait, l'engrais semé pour la 2^{ème} fois, les tranchées faites et les poteaux en train d'être posés.

Cantine scolaire :

3 enfants de l'école ont cassé des vitres de la cantine en jetant des pierres. Leurs parents ont été convoqués afin de faire une déclaration de sinistre à l'assurance.

Ecole :

Les bacs à fleurs avec bancs ont été retirés car les enfants montaient dedans. Ils ont été remplacés par des barrières métalliques.

Fête de l'école :

Elle était prévue le samedi 26 juin mais a été déplacée au vendredi 25 sur décision des enseignantes et la kermesse n'aura pas lieu.

Chemin de Grand Champ :

Les trous sur ce chemin ont été rebouchés par la Communauté de Communes car c'est un itinéraire de la Sologne à vélo.

Chemin de St Sauveur :

Il était rendu impraticable par 37 sapins tombés pendant la tempête. Le propriétaire a été contacté et a fait couper ces arbres. Le chemin est donc de nouveau ouvert.

Chemin privé de La Vallée des Ouches :

Il avait été évoqué une rencontre avec tous les propriétaires de ce chemin, mais ceux-ci ne se sont pas encore manifestés.

Choix des entreprises pour la réhabilitation et l'agrandissement du groupe scolaire :

Mme FOUCHER, représentant une entreprise ayant soumissionné pour ce marché, quitte la salle avant toute discussion sur le sujet.

Monsieur le maire propose au reste du conseil municipal, devant la sensibilité du sujet, de délibérer à huis clos. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Le public quitte donc la salle en attendant le prononcé de la délibération.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite au deuxième appel d'offres, la commission d'appel d'offres a examiné le 20 mai à 18H les offres fournies après négociation pour tous les lots et propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Montant HT
1-installation et propreté de chantier	GNCB	53 001.72
2-terrassement-VRD	PASTEUR TP	153 783.43
3-démolition-maçonnerie-BA	GNCB	360 347.86
4-charpente-couverture zinc-ossature bois	RAPAUD-DOSQUE	221 966.48
5-étanchéité- végétalisation de toiture	PEB	135 000.00
6-bardage-ITE-parements de façades	RAPAUD-DOSQUE	109 101.75
7-menuiserie extérieure métallique-serrurerie	AVB	169 516.91
8-menuiseries intérieures bois	MILLET	49 238.15
9-plâtrerie-isolation-faux plafonds	PLAFETECH	116 000.00
10-plomberie-sanitaires	LOYER	38 000.000
11-chauffage-ventilation	CFC	262 473.00
12-électricité-courants faibles	FORCLUM	122 941.50
13-carrelage-faïences-sols souples	SRS	95 800.00
14-peinture-nettoyage	POUSSIN	49 076.10
15-désamiantage	NORD DESAMANTAGE	7 969.36
	TOTAL	1 944 216.26

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix pour et 2 contre, de retenir ces entreprises pour les montants ci-dessus, et de donner tous pouvoirs au maire pour signer les marchés et toutes pièces nécessaires.

Monsieur le maire, constatant l'épuisement de l'ordre du jour, lève la séance à 21H15.